

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Champagne-Ardenne
Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 515 du 11 mai 2001 -2 pages
d'après les observations du 7 et 9 mai 2001

Colza

Stade: G1 à G3

Charançons des siliques

L'amélioration des températures devrait accélérer la formation des siliques du colza. Dans le réseau l'activité de ce ravageur est en reprise, mais peu de parcelles ont atteint le seuil d'intervention, restez vigilants.

■ *Surveillez vos parcelles. Localement une intervention peut être justifiée s'il y a présence en moyenne d'un charançon pour 2 plantes. (Soit 0.5 charançon par plante)*

Pucerons cendrés

Les colonies implantées se sont peu développées cette semaine. L'amélioration des températures devrait leur être favorable. Restez vigilants

■ *Pour les parcelles n'ayant pas reçu d'insecticide depuis le début de la floraison, surveillez la progression des pucerons. Une intervention peut être justifiée si vous apercevez une augmentation du nombre des colonies et que le seuil de 2 colonies/m2 est atteint.*

Maladies

Les conditions climatiques sont toujours favorables au développement des maladies. Nous observons en effet cette semaine, une progression de l'**Alternaria** (avec passage sur les siliques) dans les parcelles où cette maladie était déjà présente. Ceci est particulièrement le cas dans l'Aube. Le **Pseudocersporella** est toujours présent même si son développement n'est pas très important.
De rares taches de **Sclérotinia** sont repérées dans nos témoins et la fréquence de pieds touchés reste pour l'instant faible. Malgré un inoculum présent, les températures fraîches du mois d'avril n'ont sans doute pas permis un taux de réussite élevé des contaminations. Ces conditions climatiques peu favorables à une floraison courte, soulèvent la question du renouvellement de votre fongicide.

■ *Nous déconseillons aujourd'hui, dans la majorité des situations une deuxième intervention fongicide visant le Sclérotinia.*
En effet, la rentabilité de cette deuxième intervention reste exceptionnelle, (4 essais sur 17 au SPV de 1992 à 2000). Lorsqu'il a lieu, ce gain est d'avantage lié à la maîtrise du développement de l'Alternaria.
De plus les contaminations tardives de Sclérotinia ont une incidence plus limitée. Tous ces facteurs s'allient aussi à une réelle difficulté de passage dans les colzas à ce stade entraînant des pertes avec un matériel classique.
Dans certaines situations et en particulier dans les colzas les plus tardifs, les colzas ayant une forte pression d'Alternaria, et/ou un développement important de Cylindrosporiose, une deuxième intervention peut être envisagée à la fin de cette semaine. Dans ces quelques cas, ce traitement doit être envisagé avec un produit à base de triazoles.

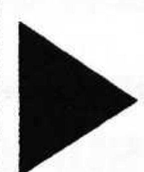
POIS

Stade : 2-4 feuilles et 7-8 feuilles.

L'activité des sitones a repris cette semaine. Ceci est dû à une augmentation des températures et surtout à un plus fort ensoleillement. Pour les pois semé mi-février, surveillez l'arrivée des premières cécidomyies. **Nous vous rappelons que le stade de sensibilité est atteint dès la 8ème feuille et en particulier avec le développement des ébauches florales.** Ces semis sont peu nombreux et seront fortement exposés à l'apparition des premiers adultes de **Cécidomyies**. A ce jour le vol n'a pas encore débuté.
Pour tous les autres semis, le stade de sensibilité à ce ravageur n'est pas atteint. Pour les semis les plus tardifs, surveillez l'activité des **Thrips et Sitones**. Ces dernières peuvent avoir localement un impact.
Les premiers vols des pucerons verts du pois ont été enregistrés à notre tour à succion de LAVANNES. Par contre, ils sont absents des parcelles du réseau.

■ *Les interventions insecticides ne seront pas nécessairement rentabilisées. Hormis cas particulier, aucune intervention fongicide n'est à réaliser sur les parcelles.*

Prochain bulletin prévu le 16 mai



Blé
Pucerons, ne pas intervenir
Le piétin poursuit sa course

Escourgeon
Traitement fongicide

POIS
Vigilance sur les sitones
Bandes enherbées

DRAF
Service Régional de la Protection des Végétaux
Centre de Recherches Agronomiques
2, Esplanade Roland Garros - BP 234
51686 REIMS Cedex 2
Tél : 03.26.77.36.40
Fax : 03.26.77.36.74
srpv.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr
Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Champagne-Ardenne
Directeur gérant : Anne-Marie BERTRAND
Publication périodique
C.P.P.A.P n°529 AD
ISSN n°0996-9861

Tarifs Courrier 430F- Fax 460F
xxxxxx F



Orge d'hiver

Stade: sortie des premières barbes à épiaison

Les maladies foliaires n'ont que peu progressé cette semaine. Seule la progression de la rouille a été enregistrée de façon significative. Les premières observations de charbon nu ont été faites dans l'Aube cette semaine.

■ ***Maintenant toutes les parcelles doivent être sous protection fongicide. Pour les stratégies à deux traitements, la deuxième intervention pourra être réalisée à la fin de la semaine. Nous rappelons que pour ces programmes le stade d'intervention est «sortie des premières barbes». Pour les variétés sensibles et en présence d'oïdium pensez à adapter votre protection fongicide.***

Blé

Stade :2 noeuds à dernière feuille pointante

Maladies

Les maladies restent généralement stables cette semaine. Seule la **Septoriose** continue sa progression. Le modèle prévoit de nouvelles sorties de taches en début de semaine prochaine. L'**Oïdium**, reste toujours discret, même si localement il fait son apparition. Le piétin verse continue son insidieuse progression. Nous observons , dans la majorité des parcelles, une progression du nombre de pieds touchés. En absence de protection, les sections nécrosées atteignent souvent 50% de la tige. Nous ferons une évaluation précise de l'efficacité des traitements dans un prochain bulletin

■ ***Tous les blés ayant atteint le stade 2 noeuds doivent être protégés maintenant. Pour les parcelles les plus précoces, ayant reçu une intervention anti-septoriose avant le 15 avril, nous conseillons un renouvellement dès F1 étalée. Une légère anticipation peut avoir lieu surtout s'il y a présence de taches de septoriose sur la F3. Dans toutes les autres situations attendre notre prochain bulletin.***

Pucerons

De très nombreuses parcelles présentent des colonies, pouvant parfois toucher une plante sur deux. Cette présence précoce ne doit pas vous inquiéter. La présence de ces pucerons (*Sitobion*), n'est à ce stade pas préjudiciable à la culture. Aucun risque donc tant que le blé n'est pas au stade épiaison. Inutile d'éroder les possibilités de contrôle ultérieur, par un traitement trop précoce, qui ne vous garantira pas d'une possible recolonisation dès l'épiaison.

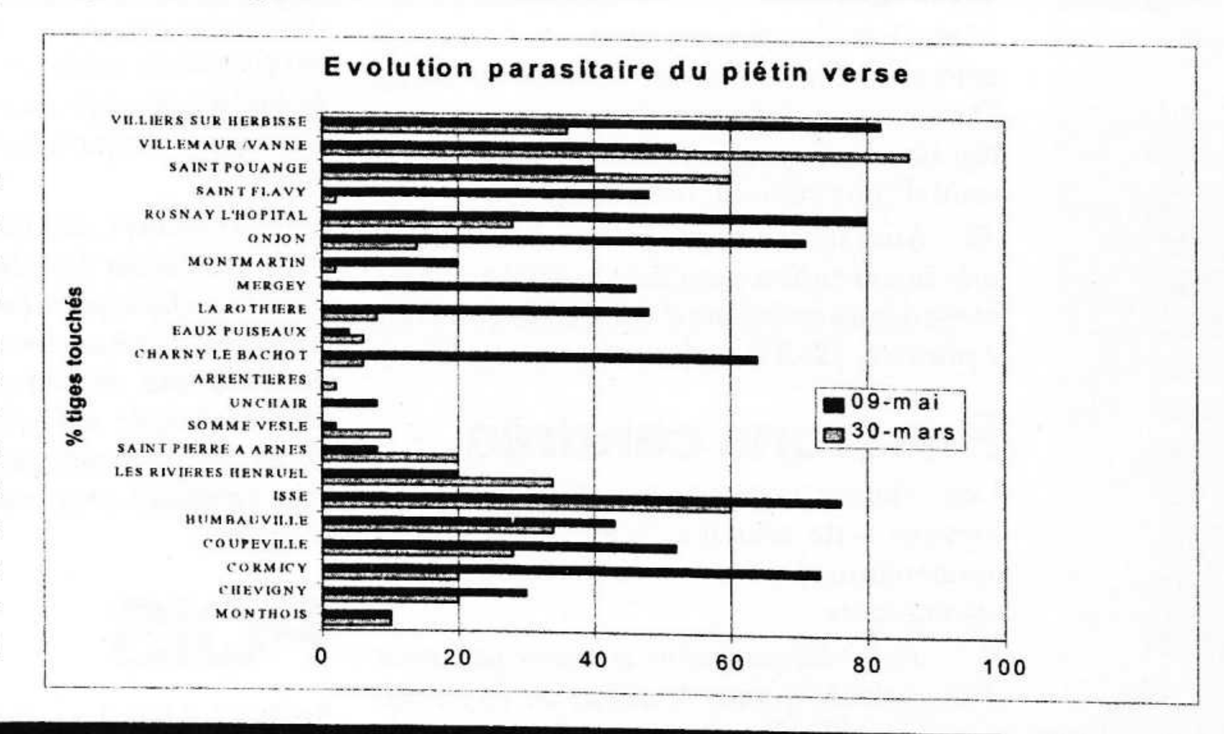
Nous déconseillons toute intervention insecticide avant l'apparition de l'épi. Il est donc trop tôt pour intervenir.

Orge de printemps

Stade: fin tallage à épi 1cm

La **Rhynchosporiose** et l'**Helminthosporiose** restent quasi absentes du réseau, leur développement reste faible. Par contre nous avons observé une nette progression de l'**Oïdium** sur les variétés sensibles et les semis précoces. Sans pour autant être inquiétantes, ces maladies sont à surveiller.

Dans la majorité des cas il est trop tôt pour intervenir. Un fongicide peut s'avérer nécessaire en cas de forte infestation d'oïdium, à partir du stade épi 1cm, sur variétés sensibles.



Point sur les dispositifs enherbés ...

La présence de dispositifs enherbés, plus couramment appelés bandes enherbées, peut contribuer à la protection des eaux contre les produits phytosanitaires. Ceux-ci sont utiles lorsque le ruissellement de surface est important (forte pente) ou quand les eaux superficielles sont particulièrement vulnérables : absence de protection naturelle (haies, pairies,...).

Les avantages de cette barrière naturelle sont multiples. Elle permet :

- de ralentir l'écoulement des eaux de ruissellement et ainsi, favoriser la sédimentation des particules fines chargées en polluants absorbés,
- de fixer directement une partie des substances au niveau de la couche d'humus et des débris végétaux,
- de faciliter l'infiltration des eaux de ruissellement dans le sol,
- de dégrader les résidus de produits phytosanitaires grâce à sa zone racinaire particulièrement favorable à l'activité biologique,
- d'éviter la contamination directe des eaux en maintenant une distance entre la zone traitée et les eaux superficielles,
- de réduire les risques de contamination par dérive de pulvérisation.

Cette technique vient en appui aux stratégies et aux pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.

L'implantation de bandes enherbées est simple. Il suffit :

- de laisser la flore naturelle se développer sur certaines surfaces bien déterminées,
- ou de semer un couvert végétal avec une implantation rapide et homogène sur la zone à enherber. (Préférez les graminées qui permettent une bonne couverture du sol).

L'entretien se limite à un broyage ou à un fauchage de la flore présente avant fructification afin d'éviter toute dissémination de graines d'adventices.

Attention, l'efficacité des dispositifs enherbés dépend directement de leur dimension : une bande enherbée commence à avoir une bonne efficacité à partir de 6 mètres de large. De plus, leur positionnement est primordial. Un raisonnement global au niveau du bassin versant est nécessaire pour privilégier les endroits stratégiques d'implantation : le long des cours d'eau, des fossés, des captages mais aussi au bas des parcelles cultivées et sensibles au ruissellement.

Quand les efforts pour une meilleure protection de l'environnement sont récompensés au niveau de la déclaration PAC :

Il est possible de déclarer ses bandes enherbées comme parcelles en jachère. En effet, la réglementation obligeant la présence d'un couvert végétal sur les jachères, autorise le gel des parcelles d'une surface d'au moins 10 ares et d'une largeur inférieure à 20 m, mais supérieure à 10 m, situées le long des cours d'eau et lacs pérennes, à la condition de respecter un certain nombre de règles d'implantation et d'entretien définies au niveau de chaque département.

Pour plus de renseignements nous vous invitons à prendre contact avec la DDAF de votre département.